



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psoriasis

Question écrite n° 19031

Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur une maladie inflammatoire chronique mal connue du grand public : le psoriasis. Cette maladie d'origine génétique touche 2 % à 3 % de la population française, soit plus de deux millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Elle se manifeste principalement par l'apparition de plaques rouges, souvent irritantes, et par une desquamation accélérée de la peau. 30 % des malades développent une forme plus grave de psoriasis, notamment sous forme de rhumatisme psoriasique, qui touche les tendons et les articulations. Cette maladie étant mal connue, les personnes qui en sont atteintes sont victimes de discriminations, tant dans leur vie quotidienne que dans leur environnement professionnel. En outre, il leur est souvent difficile de trouver ou de garder emploi. C'est la raison pour laquelle l'Association pour la lutte contre le psoriasis (APLCP) demande que soit organisée une campagne d'information sur le sujet auprès du grand public et que soit reconnu le handicap de peau. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19031

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1702